



Commune de Charmoy

Bulletin Municipal

Décembre
2017



Sommaire

Pages 1 :
Mot du Maire

Page 2 :
Le budget
Les déchets

Page 3 :
Entretien de la voirie

Pages 4 et 5 :
Les écoles :
Les ateliers éducatifs
L'école en fête

Pages 6 à 9 :
La vie associative

Page 9 :
L'état-civil

Pages 10 et 11 :
Histoire

Page 12 :
Informations pratiques

Le format de cette
publication étant
limité, rendez-vous
sur
charmoy89.fr

Le mot du Maire

2017 se termine après beaucoup de surprises électorales. Toutes les prédictions se sont avérées inexactes et le résultat est celui qui a bouleversé l'échiquier politique. Peu de changements sont à prévoir pour les communes : les diminutions des dotations seront maintenues voire accentuées, et les charges seront toujours en augmentation.

Des changements importants en 2018 : la taxe d'ordure ménagère disparaîtra de votre feuille d'impôt foncier et sera remplacée par une facture de redevance telle que vous avez reçu en fin 2017. Une autre taxe viendra s'ajouter sur votre feuille de foncier bâti : la taxe dite GEMAPi (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des inondations) qui ne devra pas dépasser 40€ par habitant.

Espérons que la baisse de la taxe d'habitation viendra diminuer la charge financière pour nombre d'entre vous. Le problème sera plus compliqué pour celles et ceux qui n'auront pas cette décharge.

En 2018, il nous faudra faire des économies, c'est-à-dire diminuer les dépenses de fonctionnement, processus déjà engagé depuis deux années. A ce propos, il faut accepter certaines contraintes pollution, comme l'entretien de votre trottoir sur l'emprise de votre propriété. Pour plus de renseignements, consultez le nouveau site internet communal Charmoy89.fr. Sur ce site vous aurez accès à tout renseignement communal et intercommunal. D'autre part nous avons disposé des panneaux d'information numérique liée aux besoins ponctuels; ils concernent la diffusion de messages d'associations, de la préfecture et de la mairie.

En septembre 2018 interviendra le retour à la semaine de 4 jours pour les écoliers avec disparition des N.A.P (Nouvelles Activités Périscolaire). Le mercredi redeviendra comme auparavant : centre aéré, sport, danse et autres. Le périscolaire et la restauration restent identiques.

Noël et le jour de l'An arrivent rapidement ; j'espère que 2018 vous apportera toute la satisfaction et que vos souhaits les plus chers seront exaucés.

Le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons une très bonne année 2018.

Michel BIDOT

Le budget 2017 expliqué aux Charmoysiens.



Le Budget 2017 de la commune est en légère augmentation par rapport à celui de 2016.

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à : 858 946 €.

- Les deux principaux postes des recettes sont les impôts et taxes et les dotations. A eux deux, ils représentent **71 %** des recettes de la commune.

- Les dépenses comportent deux postes principaux qui sont les charges de personnel et les charges à caractère général. Ce sont **63%** des dépenses de la commune.

- La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à : **217 194 €**.

Sans réaliser de folies, nous nous tenons à une politique de continuité dans les investissements. Cette continuité est chronologique et territoriale. Chronologique car il s'agit de poursuivre les investissements commencés les années précédentes. Territoriale afin de doter l'ensemble de la commune.

Les taux d'imposition pour l'année 2017 restent identiques à ceux de 2016 : 14.73% pour la taxe d'habitation, 12,87% pour le foncier bâti et 28,10% pour le foncier non bâti.

Malgré la modicité de nos recettes, le conseil municipal a fait le choix de ne pas augmenter les impôts de son ressort afin de ne pas augmenter le poids fiscal qui pèse sur la population.

De même, le prix du m³ d'eau et le prix de l'abonnement pour l'année 2017 n'augmentent pas. Cela n'a pas empêché des investissements ayant pour but de limiter les fuites qui coûtent cher à la commune et aux administrés.

Enfin, le conseil municipal a entériné le choix de ne pas diminuer le montant des subventions octroyées par la commune. Il faut soutenir l'activité des différentes associations qui œuvrent sur le territoire de Charmoy et qui constituent le cœur de la vie sociale de notre commune.

Tous ces choix ont été opérés en dépit d'une nouvelle baisse importante des dotations de l'Etat.

Les déchets



La Communauté de communes de l'agglomération migennoise (CCAM) a voté le principe du passage à la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitatives (REOMI). Celle-ci sera effective à compter du premier janvier 2018. Le but de ce bouleversement est de nous rendre plus vertueux dans la gestion de nos déchets. Et il s'agit de rationaliser un service qui est géré par la CCAM. En effet, celle-ci doit déboursé quelques 1 million 800 000 euros pour répondre à nos besoins dans ce domaine.

La nouvelle facture n'apparaîtra plus sur l'avis d'imposition des taxes foncières. Ce sera une facture indépendante à l'image de la facture d'eau. Elle sera d'ailleurs réglable en deux fois dans l'année. Le mode de calcul a été opéré à partir d'une part fixe : abonnement et volume du bac et d'une part aléatoire liée aux levées supplémentaires.

Le nombre de levées des bacs ou sacs consacrés aux recyclables reste toujours illimité. Les dates de ramassage des ordures sont visibles sur les calendriers diffusés par la CCAM ou disponibles en mairie. Le calendrier 2018 est joint à ce bulletin. Pensez à sortir vos bacs la veille de la tournée vous concernant afin qu'ils soient effectivement ramassés par les personnels des services concernés. Le départ des bennes commence dès quatre heures pour se terminer à onze heures. Rentrez vos bacs dans la journée afin d'éviter le vol, la destruction ou autre. C'est à vous qu'ils seraient facturés.

La REOMI ne concerne pas que le traitement des déchets des particuliers. Son coût couvre aussi : le prêt des bacs, la distribution des sacs jaunes, le ramassage des encombrants, la gestion des points d'apport volontaire (PAV) pour les verres et les textiles ainsi que les déchetteries sises sur le territoire de la CCAM.

Celles-ci sont d'ailleurs à votre disposition pour le dépôt de tous vos déchets. Un arrêté préfectoral interdit tout brûlage dans les jardins. Cela vous permettra de ne plus désobliger vos voisins en fonction des caprices du dieu Éole et de ne pas encourir l'amende de 450 euros en cas de constatation par les forces de l'ordre.

Et pensez à notre planète ! merci

Des changements verts.

La rue du printemps a connu quelques changements cette année. Les acacias boules, anciens et en mauvaise santé ont été coupés et remplacés par un gazon spécifique. En effet, celui-ci ne pousse pas trop et forme un tapis. Ainsi il habille les trottoirs et diminue la pousse des mauvaises herbes.



Il nous permet ainsi de pallier deux écueils auxquels nous nous heurtons. La non utilisation de produits phytosanitaires, si elle est bénéfique pour la planète, rend plus longue les tâches de désherbage de nos services techniques.

A l'automne 2018, nous continuerons la rénovation des trottoirs en plantant des buissons identiques à ceux déjà plantés dans la rue Lucien Ducrot.

Et les administrés oublient d'entretenir leurs trottoirs. L'argument selon lequel ils paient leurs impôts n'en est pas un. En effet, certaines personnes réalisent cet entretien ; pourquoi ne serait-ce pas le cas de tous ? Il s'agit d'un acte de civisme.

Pourtant la responsabilité de l'entretien du trottoir en limite de propriété appartient au propriétaire quelle que soit la saison. L'arrêté municipal du 12 décembre 2016 le rappelle à tous. Vous pouvez le relire sur le site internet de la commune. :

www.charmoy89.fr/documents/portal1576/Arrete/arrete-trottoir.pdf



Toujours dans un souci de propreté et de civisme : mesdames et messieurs les propriétaires de chiens ; ramassez les déjections de votre compagnon préféré. Tout le monde n'est pas obligé de subir l'amour que vous portez à votre animal. Quel pied, déjà, pour avoir de la chance ?



Les ateliers éducatifs

Durant les ateliers éducatifs, les enfants du centre de loisirs de Char-moy, ont commencé à désherber le jardin et à faire de la place pour les futures plantations. De vrais petits jardiniers qui vont embellir les parter-res de fleurs et le jardin de légumes.



Ça pousse ! (salades haricots). Et on a récolté les oignons.



« L'école en fête »

Assemblée Générale du Jeudi 19 Octobre 2017

La Huitième assemblée Générale a été l'occasion d'accueillir de nouveaux membres au sein de l'association, de remercier les bénévoles (parents, grands-parents, personnes extérieures), le personnel du centre de loisirs, l'équipe pédagogique pour leur investissement au cours de l'année écoulée et de renouveler les membres du bureau.

Membres du bureau : Madame Sonia VERHEE (présidente réélue), Monsieur Fabrice BOLLENGIER (vice-président réélu), Monsieur Thomas CASTERAN (Trésorier réélu), Madame Brigitte FAVROT (Trésorière adjointe nouvellement élue), Madame VAISON (secrétaire nouvellement élue) remplace Madame Sophie MONNOIR qui prend le poste de secrétaire adjointe à la place de Madame Vanessa HOAREAU.

De nombreuses manifestations ont été organisées en 2016/2017: une bourse aux jouets en novembre, une vente de sapins de Noël, une bourse aux vêtements en mars, une vente de



chocolats pour Pâques ainsi qu'une chasse aux œufs (en partenariat avec le CSP section APE) et la kermesse du mois de juin. Une kermesse qui malgré des conditions météorologiques défavorables, a permis aux enfants de présenter leur spectacle et de profiter des stands (pêche à la ligne, maquillage, chamboule tout,...).

Ces manifestations ont permis de reverser 4200 euros aux différentes coopératives scolaires (contre 5000 euros l'année dernière) ce qui permettra entre autre aux enfants de

partir en sortie pédagogique comme la classe de neige qui aura lieu début janvier et qui concernera les classes de CM1 et CM2.

L'association a accueilli avec plaisir de nouveaux bénévoles sur la bourse aux jouets de novembre et la vente des sapins de Noël. N'hésitez pas à venir nous rejoindre !

Projets

La bourse aux vêtements du mois de mars sera peut être remplacée par une autre manifestation qui pourrait être organisée sur la commune d'Epineau-les-Voves afin de faire participer les deux communes du regroupement scolaire dans la vie de l'association.

La chasse aux œufs en partenariat avec le CSP section APE ayant eu un beau succès en 2016, elle sera reproposée le Samedi 31 Mars 2018.

La kermesse quant à elle se déroulera, le Vendredi 29 Juin 2018 et aura pour thème « Les contes de fées ».

Pour « L'Ecole en fête », sa présidente, Sonia VERHEE,
joignable au 06.87.52.71.35



CSP / SECTION CYCLOTOURISME

Les centaines de kilomètres parcourus sur leur monture à 2 roues ont conduit les cyclos du CSP Charmoy sur les routes de nombreuses et agréables régions françaises au cours de leurs voyages itinérants. Leurs coups de pédales les ont amenés du Nord au Sud et d'Ouest en Est, de la plaine à la montagne, selon leur envie.



Ces organisations de la Fédération Française de Cyclotourisme, alliant activité physique et découverte touristique, comptent d'année en année de plus en plus d'adeptes.

Les cyclos, au cours de cette saison 2017, ont été présents à toutes les organisations icaunaises et particulièrement dans Auxerre-Vézelay-Auxerre, la randonnée du miel et la route des fromages remportant ainsi de nombreux challenges. Toutes ces randonnées de la FFCT comportent plusieurs parcours dont un petit kilométrage accessible pour tous.

Nos organisations ont été bien fréquentées lors de la traditionnelle "Randonnée de la pomme" et celle des "7 écluses". La randonnée "Entre Se-rein et Armançon" a fêté son 20^{ème} anniversaire, un bon moment de convivialité apprécié des nombreux participants.



Une semaine à Villefort dans la Lozère a permis aux "chasseurs de cols" d'en graver une trentaine avec quelques 10 000m de dénivelé et 550 km parcourus sur les petites routes tranquilles des Cévennes.

Si vous souhaitez nous rejoindre pour pratiquer une activité saine et agréable, en solo, en groupe ou en famille, contactez les personnes indiquées ci-dessous.

Nicole GABILLAUT – ☎ 03 86 91 25 21 - Mail : nickie89@orange.fr

André GIRONDEAU - ☎ 03 86 73 24 39 – Mail : odile.girondeau@dbmail.com

CSP / SECTION FOOTBALL



La saison dernière, la section foot du CSP Charmoy comptait 162 licenciés en « FFF » plus une équipe en « UFOLEP ».

Nous avons une équipe engagée dans toutes les catégories d'âge, de U7 à U17, 3 équipes Seniors masculines et une équipe féminine. Notre équipe première masculine a fini 3ème en promotion de district alors que notre équipe B a été championne de sa poule de 3ème division et a accédé à l'échelon supérieur. Notre équipe C a fait bonne figuration en championnat avec un groupe de jeunes joueurs en terminant en milieu de tableau.

Pour cette nouvelle saison, le club a déjà dépassé la barre des 100 licenciés « FFF » et possède une équipe « UFOLEP ». En équipes jeunes, nous sommes engagés dans les catégories d'âge de U7 à U15 et en seniors avons toujours trois équipes.

Notre équipe première a fait un très beau parcours en atteignant le 5ème tour de la Coupe de France se faisant éliminer par Le FC Gueugnon club de National 3 après avoir sorti deux clubs de Régional 2, Sens et Digoin (71). L'équipe joue le haut du classement en départemental 1. Notre équipe B est au milieu de tableau en départementale 2. L'équipe C est en haut du classement de son championnat de départementale 3 et est toujours invaincue.



Chez les jeunes, la saison dernière toutes nos équipes ont bien figuré dans leur compétitions respectives. Pour les équipes de U6 à U11, les compétitions se déroulent en plateau le samedi après midi et réunissent 3 à 4 équipes qui se rencontrent toutes et/ou les parents s'investissent beaucoup pour suivre leurs enfants ainsi que pour préparer le goûter de fin de plateau quand celui-ci se déroule à Charmoy. L'équipe U13 termine première de la première phase de championnat. Lors de la deuxième phase, elle a rencontré des équipes plus solides mais n'a pas démerité. Deux stages pendant les vacances scolaires sont organisés sur une semaine. Pendant ces stages les jeunes pratiquent le football le matin et découvrent d'autres sports l'après-midi.

CSP / Activités Physiques d'Entretien (APE)



L'APE est une association où règnent convivialité, joie et dynamisme !

Avant chaque période de vacances scolaires, des après-midi multisports sont organisés pour tous les enfants.

Des soirées dansantes à thème : Bal Country, Choucroute, Années 80, Rando Gourmande, Gala, etc... permettent aux adultes de se retrouver en toute convivialité.

Les bénéfices réalisés lors de ces organisations permettent de maintenir l'accès à vos activités à un prix raisonnable et d'investir dans du matériel de qualité.

Comme toute association, tout ceci ne peut se faire sans vous tous ! Si le cœur vous en dit, toute bonne volonté sera appréciée.

Dans nos cours, nous pouvons accueillir des enfants ou des jeunes en situation de difficultés intellectuelles (licence FFSA gratuite - Fédération Française de Sport Adapté). N'hésitez pas à vous renseigner.

CALENDRIER 2018

Mercredi 7 Février 2018 : « Rencontre Gym »

Samedi 10 Mars 2018 : Soirée Années 80

Samedi 31 Mars 2018 : Chasse à l'œuf avec L'École en Fête

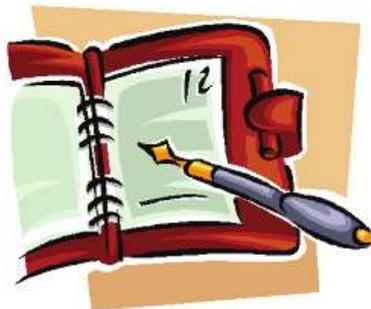
Mercredi 4 Avril 2018 : « Jeux Collectifs »

Samedi 5 Mai 2018 : Rando Gourmande

Samedi 23 et Dimanche 24 Juin 2018 : GALA

Mercredi 27 Juin 2018 : UFOLÉPIADES

Mercredi 4 Juillet 2018 : Sortie de fin d'année ou Grand Jeu



Contacts

Responsable Animation : Agnès GAUTHERIN 06.31.59.98.87

Secrétaire : Sandra PEREIRA 03.86.91.30.67

- Site internet de la commune: Charmoy89.fr
- Page facebook : CSP CHARMOY Section A.P.E
- Pour nous contacter par mail : apeccharmoy@gmail.com



LA VIE ASSOCIATIVE



Charmoy Loisir Informatique

Le deuxième vendredi de chaque mois de 14h30 à 17h30, venez échanger, partager, comprendre le fonctionnement d'un ordinateur, l'utilisation de divers logiciels (bureautique, photos ou autres), surfer en toute sécurité sur internet.

Contact : Jean-Louis REYNAERT, tél : 06 37 16 45 02, mail : j-louis.reynaert@laposte.net

Condition : adhésion à CHARMOY LOISIR 18€ pour l'année.

Charmoy Loisir Football Féminin



Depuis septembre, Charmoy Loisir s'est mis au football féminin en engageant deux équipes en championnat F.F.F., une équipe à 11 en championnat régional 2 et une équipe à 8 en championnat départemental 1. Vous pouvez les retrouver sur la page facebook [Charmoy-Loisir-Féminin](#) et venir les supporter sur les différents terrains de la commune et des environs.



L'ETAT CIVIL

Mariage :

- 17 décembre 2016 - Mlle CHARBOIS Sophie avec Mr PETIT Stéphane
- 3 juin 2017 - Mlle Ameline LECOEUR avec Mr David CHERY
- 8 juillet 2017 - Mlle Magalie MARMAGNE avec Mr Fabien GRISON
- 22 juillet 2017 - Mlle Marion AUGUSTE avec Mr Loïc WEISS
- 23 septembre 2017 - Mlle Céline GUEDON avec Mr Fabrice GAULON
- 28 octobre 2017 – Melle Anne-Cécile SAMYN avec Mr Raphaël CAMERO



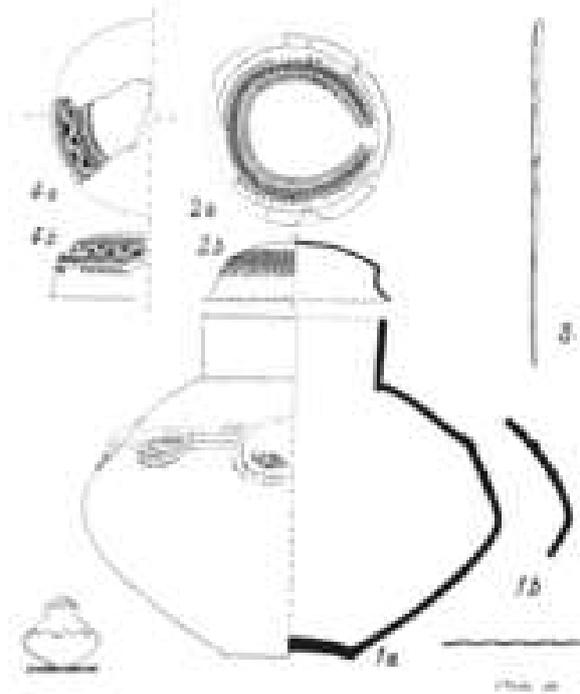
Naissance:

- 22 janvier 2017 - CHERY Dilan
- 16 mai 2017 - EL KADAOUI Malake
- 17 juin 2017 - DI CRISTOFANO Nina
- 17 juillet 2017 - TCHOUNKOUI TCHAPTCHET CRAVERO Lina
- 28 juillet 2017 - GIGNEY Nathan
- 17 août 2017 - FAUQUET Myla
- 18 août 2017 - SERIN Hamza
- 1 octobre 2017 - AMASSAKA BATEKAMEN Benjamin
- 7 octobre 2017 - HUP Yhan



Décès:

- 18 février 2017 - CHARBONNEAU Guy
- 9 avril 2017 - LEMERCIER Hélène veuve SASSIAT
- 22 mai 2017 - ZAROW Franck
- 23 juillet 2017 - BELLONI André
- 12 octobre 2017 - REURE Pierre



En fin 1955 des travaux de décapage intéressèrent la surface d'un champ, destiné à devenir une sablière, le terrain est situé sur la commune de Charmoy (Yonne), lieudit « Bois Burat », il s'agissait d'une sépulture à inhumation exécutée dans une fosse creusée dans le sable et remplie par un mélange de sable terreux dont la coloration était difficile à repérer à l'examen superficiel.

C'est l'apparition de l'ouverture de l'urne, au ras du sable dans le sol décapé, qui a fait découvrir la tombe.

Le sexe du défunt n'a pu être déterminé, mais la nature du mobilier funéraire autorise peut-être à émettre l'hypothèse d'une présence féminine.

Enfin il n'apparaît pas que des rites particuliers aient présidé à l'inhumation.

Les seules observations à retenir se résument à celles relatives à la position du corps et de ses membres, ainsi qu'à celle du mobilier. Epingle. (Fig. 3).

Sur l'épaule droite, placée de façon très légèrement oblique vers la poitrine, la pointe en bas. Il pourrait s'agir d'une épingle à tête discoïdale dont la partie supérieure décorée a été détachée intentionnellement. Outre l'épingle, le corps était accompagné de deux vases intacts, dont le plus petit obturait le col du plus grand. Celui-ci était déposé debout, absolument vide, immédiatement au long de la cheville à gauche.

Enfin, comment classer chronologiquement cette sépulture? L'épingle mutilée ne saurait apporter une indication valable et, des conclusions différentes pourraient sans doute être proposées si chacun des vases s'était présenté isolément au lieu de former un tout avec l'autre.

On sent à Charmoy les influences profondes qui se manifestaient à l'époque dans nos régions, avec la pénétration du peuple des Champs d'Urnes. L'ensemble du mobilier a été déposé au Musée de Sens.

Topographiquement cette tombe s'inscrit dans un grand complexe archéologique s'étendant sur environ 10 km., depuis les abords de Joigny jusqu'au delà de Cheny, au long d'un vieux chemin franchissant l'Yonne par un gué situé à 200 m. de la découverte. Il apparaît désormais, avec évidence, que la zone du confluent Armançon-Yonne fut de tout temps le centre d'habitats importants où toutes les civilisations ont laissé des témoignages.

Localement il appartiendra à des fouilles futures de mettre en lumière les relations ayant pu exister entre la découverte et l'enceinte quadrangulaire repérée près d'elle. En l'absence de recherches systématiques toute opinion reste réservée.

Ne serait-il pas possible que dans le mélange de tribus cheminant d'Est en Ouest à la fin du 13^{ème} siècle avant notre ère (vers — 1200), à l'époque du grand remue-ménage qui secoua l'Europe et l'Asie, les porteurs de la céramique mamelonnée ne fussent que des voisins, des alliés, des suivants du peuple des champs d'urnes? Encore faut-il songer que, lors d'une invasion ou d'une infiltration, ce n'est que pour une facilité d'expression que l'on peut parler de porteur d'une céramique : matériellement ils ne portaient pas de vases d'argile, mais avec eux se déplaçaient ceux (ou plutôt celles) qui savaient faire de tels vases, ouvrages de femmes, peut-être d'esclaves ou d'épouses raziées au passage. Et d'ailleurs la sépulture est une inhumation.

Découvertes précédentes

Le territoire de Charmoy a livré diverses autres découvertes sur lesquelles on ne possède que peu d'indications. Dans l'ordre chronologique il faut noter :

A la « Sablière des Morts » (?) des sépultures « trouvées à diverses époques en grand nombre, dans lesquelles étaient des armes et des anneaux », signalées en 1868 par Max. Quantin .

Deux squelettes mis au jour en 1923, lieudit les « Grands Noyers ». Ces corps gisaient, sans mobilier, vers 1 m. 20 de profondeur, à quelques mètres l'un de l'autre, et orientés respectivement Nord-Sud et Est- Ouest.

Plusieurs sépultures, qui auraient été dispersées, dans la sablière Moreau, lieudit « Le Pâtis », section Y, n° 39, entre 1924 et 1927, sans autre renseignement .

En 1949 des travaux d'extraction de sable ont de nouveau révélé la présence de tombes aux « Grands Noyers », dans les terrains Bondoux et Vaudoux, section A, n° 327, 329, 330, 334, 335, 336, 339, 356, 357, 359, 440. On y aurait trouvé une arme de fer. un bracelet de fer et une bague de bronze, aujourd'hui disparus.

Au même lieudit, en 1953 et 1954, lors de la construction de la maison Pierrard, section A, n° 373, 375, plusieurs inhumations furent détruites ainsi que diverses fosses contenant des cendres, des ossements d'animaux, des tessons de céramique avec des outils lithiques et osseux appartenant à la civilisation néolithique. Plusieurs crânes et quelques objets mobiliers ont pu être sauvés.

Enfin, l'exploitation de la sablière Guillot a détruit une autre tombe à inhumation située à une cinquantaine de mètres au Nord de celle étudiée ici. Passée inaperçue au cours des travaux, sa présence ne fut révélée que par des débris d'ossements. L'examen des terres et du sable provenant de l'endroit n'a pas fait connaître si un mobilier quelconque accompagnait le corps.

Jean-Guy Leroy

INFORMATIONS PRATIQUES

Cabinet médical: 127 rue Paul Bert 03 86 91 32 65

Infirmières à domicile : 09.50.58.74.42

SAMU : 15 / Police secours 17/ Pompiers 18

Appel d'urgence européen 112

Secours pour les sans abris 115

Disparition d'un enfant 116 000

Enfance maltraitée 119



Mairie

5, rue Lucien Ducrot-89400 Charmoy

Tél : 03 86 91 24 13 fax : 03 86 91 25 28

Adresse e-mail : mairie-de-charmoy89@wanadoo.fr

Heures d'ouverture au public

Lundi	10h00/12h00 et 14h00/18h00
Mardi et mercredi	14h00 /17h00
Jeudi	10h00/12h00 et 14h00/17h00
Vendredi	10h00/12h00 et 14h00/18h00

Horaires la déchetterie d'Epineau les Voves

Lundi	14h00/18h00
Mardi	9h15/ 12h
Mercredi	9h15/ 12h et 14h/18h
Jeudi	9h15/ 12h
Vendredi	9h15/ 12h et 14h/18h
Samedi	9h15/ 12h et 14h/18h

Horaires la déchetterie de Bonnard

Lundi	14h00 /17h00
Jeudi	14h00 /17h00
Vendredi	9h/12h et 14h00/17h00



Rédacteur en chef: M. le Maire

Rédaction et mise en page: la commission de communication-

Imprimé par Filigrane. Nitry 89

Ne pas jeter sur la voie publique

8



Sachez que nous sommes à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter. Pour cela, si vous avez des remarques et/ou des suggestions à formuler vous pouvez nous en faire part nous contactant à l'adresse suivante: mairie-de-charmoy89@wanadoo.fr